

Des garanties essentielles aux couvertures les plus pointues, Groupama met tout son savoir-faire à votre disposition pour vous apporter un diagnostic pertinent et vous aider à faire le bon choix.

Parce que vous êtes viticulteur, vous n'avez pas les mêmes préoccupations qu'un céréalier, un éleveur ou un maraîcher. Pouvoir vous proposer des garanties spécifiques à votre filière de production fait toute la différence.

RÉFÉRENCE VOUS PROPOSE UNE PROTECTION COMPLÈTE POUR :

- les **pertes financières** de votre exploitation,
- vos **responsabilités** en tant que professionnel,
- les **dommages** subis par vos bâtiments, votre matériel et vos marchandises.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre conseiller Groupama

Édition Janvier 2010

Groupama, **premier assureur des exploitants agricoles**, vous propose une **gamme complète d'assurances** qui couvre tous vos besoins professionnels et privés.

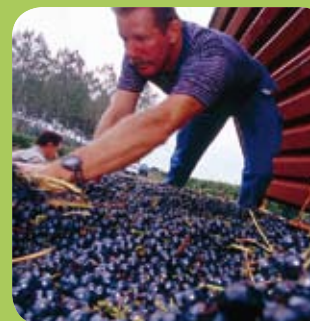
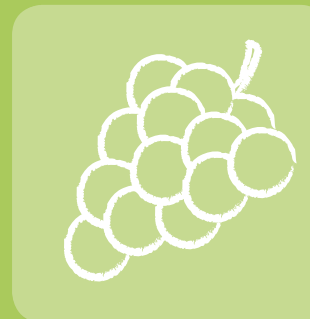
Groupama protège :

- votre exploitation, vos bâtiments, vos marchandises,...
- vos pertes de récoltes suite à un aléa climatique,
- vos tracteurs et matériels agricoles.

Groupama vous aide également à :

- financer vos investissements,
- valoriser votre épargne professionnelle,
- protéger vos proches et vos salariés.

VITICULTEURS



**ENTREPRENDRE
PROTÉGER
ACCOMPAGNER**

L'assurance multirisque agricole au service des viticulteurs

RÉFÉRENCE

Groupama
100%
avec les
PROS

Document et visuels non contractuels - Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles. Entreprise régie par le Code des assurances. Groupama Banque - S.A. au capital de 103 978 112 euros - 67, rue Robespierre, 93107 Montreuil CEDEX - 572 043 800 RCS Bobigny - Immatriculée à FORIAS sous le numéro 07 006 369 - www.groupamabanque.com - **vo**tre assureur est **intermédiaire en opérations de banque de Groupama Banque S.A.** - Groupama participe à la protection de l'environnement en utilisant un fournisseur référencé « Imp'rim'vert » ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement et finance le recyclage des imprimés par la taxe Ecofolio - Crédits photos : Groupama / Gettyimages / Fotolia - Graphic Plus - Réf. : 44 491A



www.groupama.fr

Toujours là pour moi.



www.groupama.fr

Toujours là pour moi.

PROTÉGEZ VOTRE REVENU

Groupama vous indemnise en cas de pertes financières de l'exploitation liées à l'interruption ou à la réduction d'activité suite à un sinistre garanti (par exemple : un incendie).

COUVREZ VOS RESPONSABILITÉS EN TANT QUE PROFESSIONNEL

Au-delà des conséquences financières des dommages, Groupama couvre vos responsabilités :

- en cas d'atteinte à l'environnement et prend en charge la réhabilitation du milieu naturel si nécessaire,
- lors de la commercialisation de vos produits (y compris export USA et Canada), Groupama prend en charge les frais de retrait et de destruction des lots défectueux.

ASSUREZ VOS BÂTIMENTS, VOTRE MATÉRIEL ET VOS MARCHANDISES

Groupama assure vos productions, des vendanges à la vente :

- vos vignes contre l'incendie,
- votre raisin en cours de récolte,
- vos cuves, foudres ou bouteilles, ainsi que leur contenu lors de la vinification et du stockage.

Et en cas d'immobilisation de votre matériel*, avec le rééquipement à neuf, vous redémarrez votre activité au plus vite avec un matériel équivalent.



* Pour le matériel de moins de 10 ans.

RÉFÉRENCE, c'est aussi :

Une couverture sur mesure

Groupama prend en compte les spécificités de votre filière et de vos activités complémentaires. Ainsi, vous bénéficiez d'un accompagnement professionnel pour choisir au mieux vos garanties, vos franchises et vos indemnisations.

Un accompagnement dans la maîtrise des nouveaux risques grâce à :

- des garanties qui prennent en compte les évolutions réglementaires (normes environnementales, sanitaires, etc.),
- des garanties étendues pour vos activités de diversification (vente directe sur l'exploitation ou sur les marchés, les foires, les salons).



Vous souhaitez faire de l'œnotourisme (accueil du public dans les caveaux, etc.) ? Groupama vous suit dans vos projets.

Des services aux professionnels

- Un service de renseignement et d'aide juridique pour votre activité professionnelle.
- Vous êtes épaulé par des professionnels du droit du travail et du droit civil.
- Un service de prévention pour une meilleure connaissance et gestion de vos risques.



Si je provoquais la pollution d'un ruisseau alimentant en eau un village voisin, grâce à Groupama, le coût de réhabilitation du milieu naturel serait pris en charge. Cela contribuerait également à améliorer mes relations avec les associations locales de protection de l'environnement.



Cédric, 40 ans, viticulteur



Si, à cause d'un système de maîtrise de la température défaillant, je perdais ma production d'alcools en cours de distillation destinée à être vendue en bouteille, grâce à RÉFÉRENCE, je serais indemnisé sur la base du prix à la bouteille de ma dernière année commercialisée. Ainsi, je préserverais mon revenu et l'avenir de mon exploitation.



Matthieu, 32 ans, producteur de Cognac



Si des bouteilles de vin polluées par un fluide frigorigène étaient distribuées chez les clients, Groupama prendrait en charge les frais engagés pour rechercher et détruire les produits défectueux et m'indemniserait à hauteur de la valeur des produits contaminés.



Cécile, 44 ans, viticultrice